

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [caron Stéphane](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c1dbb4781edcc39dbe4034ad>

Date d'obtention : 2020-11-19 16:36:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer la personne qui déclare la situation et compléter la grille d'évaluation avec cette personne et tous les gens concernés individuellement.

Évaluer l'incident nature intentionné et étendu

Vérifier les informations auprès de la victime s'assurer qu'elle est à l'aise de parler de cet événement avec nous. Remplir la grille (saisir le téléphone au besoin)

Rencontrer les témoins individuellement et remplir la grille.

Évaluer à la lumière des informations recueillies s'il s'agit d'un geste malveillant.

-Si oui - saisir le téléphone de l'instigateur, et contacter les policiers.

-Si non - geste impulsif rencontré le jeune compléter la grille d'évaluation de l'incident saisir le téléphone terminer l'intervention contacter les parents... et à la fin de l'intervention contactée les policiers

Si des informations supplémentaires permettent de croire à un geste malveillant contacter les policiers.

Pendant l'intervention jamais tentée de voir les images. Sensibiliser les jeunes au respect de la vie privée, non-jugement...

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si les jeunes concernés ne collaborent pas, contacter les policiers

Vérifier les informations auprès de plusieurs témoins si possible.

Il est possible de saisir le cellulaire de la victime.

Bien évaluer la Nature Intention et l'Étendue. Ceci est primordiale pour les choix d'intervention suivante.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi l'étape la plus délicate est celle de la rencontre de la victime (encore plus lorsque nous sommes du sexe opposé). S'assurer qu'elle garde une image positive d'elle qu'elle ne se sent pas juger...

S'assurer qu'elle a des ressources autour d'elle être vigilant,.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf